

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**Le président suppléant (M. Paproski):** En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront abordées ce soir, à l'heure de l'ajournement: la députée de Trinity (M<sup>lle</sup> Nicholson)—Les banques—*a)* Le rôle des banques à charte. *b)* La dépense des fonds publics; le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—Le commerce—*a)* L'intention de la CEE d'imposer un droit de douane sur les bleuts. *b)* L'incidence sur l'emploi en Nouvelle-Écosse; le député de London-Est (M. Jepson)—La pornographie—On demande des lois plus sévères.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE 1985 SUR LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-74, tendant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et à pourvoir à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

**M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe):** Monsieur le Président, ma circonscription couvre, dans la vallée de Humber, une vaste étendue de terre, une rivière et une chaîne de montagnes qui vont jusqu'à la région centrale de l'ouest de Terre-Neuve. Voilà pour Humber. Port-au-Port est une vaste péninsule située à 200 milles au sud. Sainte-Barbe est la péninsule septentrionale de Terre-Neuve. Elle s'étend sur environ 200 milles au nord de la vallée de la rivière Humber. Au total, cela représente environ 500 milles de côtes peuplées de 90,000 âmes. Voilà, je pense, une description fidèle de ma circonscription.

• (1620)

Je voudrais en profiter pour appuyer les propos du député qui m'a précédé. Le système de représentation actuellement en vigueur au Parlement du Canada ne fait aucune distinction véritable entre les grandes circonscriptions rurales et les centres urbains. Selon moi, on ne fait aucune distinction à cet égard quand il s'agit d'établir les limites électorales et les services assurés aux députés.

Nous sommes tous députés. Nous prenons nos responsabilités au sérieux. Nous exprimons notre opinion et celles de nos électeurs. Nous avons tous des bureaux. Nous avons tous été élus. Toutefois, c'est là que s'arrête la ressemblance entre un député urbain et un député rural. A quelques exceptions près, notre système est conçu pour fournir des services et des ressources pratiquement identiques à tous les députés. Ce système ne tient pas compte du fait que le travail et les obligations du député d'une circonscription rurale n'ont absolument rien à voir avec celles de son collègue d'une circonscription urbaine. C'est une grave lacune qui empêche les citoyens d'obtenir des services équivalents, qu'ils habitent au centre-ville de Toronto

### Représentation électorale—Loi

ou à Cooks Harbour, à l'extrémité de la grande péninsule septentrionale de Terre-Neuve. C'est malheureux, mais nous pouvons y remédier au comité permanent de la gestion et des services aux députés.

Le projet de loi C-74 veut en principe restreindre ou réduire le nombre croissant de députés qui siègent en cette enceinte. Je le comprends et je sais qu'il y a un nombre limité de députés qui peuvent siéger à la Chambre ou ailleurs et bien gouverner le pays. Comme le député qui m'a précédé l'a laissé entendre, le projet de loi est fautif car il ne tient nullement compte des immenses territoires, abstraction faite de leur population, que certains députés représentent. Dans le projet de loi précédent, le nombre de députés devait augmenter parce que le principe de la représentation proportionnelle était reconnu. Toutefois, même dans cet ancien projet de loi, il n'était nullement tenu compte de l'étendue du territoire.

Je voudrais parler de la situation qui est la nôtre à Terre-Neuve et au Labrador. La superficie du Labrador est plus étendue que celle de l'île de Terre-Neuve, de l'île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick. Ce territoire désigné sous le nom de Labrador n'a pas son propre député. Les localités du Labrador sont inaccessibles, sauf par avion, durant six mois de l'année. Ce territoire et ses diverses localités sont dépourvus d'un réseau routier. Durant l'été, cependant, on peut s'y rendre en avion ou en bateau. Les gens vivent à des milliers de milles de distance et les localités sont séparées par des milliers de milles de toundra et de terres boréales. Il n'y a aucun moyen de contact sauf par avion. La population de cette vaste étendue n'a même pas un seul député pour défendre ses intérêts.

Quand on songe que pour se rendre dans une localité du Labrador, un député doit voyager par avion d'Ottawa à Montréal, et de là à Terre-Neuve puis à Goose Bay où il s'embarquera sur un bateau nolisé qui le conduira à Nain, on commence à comprendre les exigences auxquelles se heurte un député qui représente non seulement le Labrador, mais aussi une bonne partie de Terre-Neuve. On commence aussi à comprendre que le Parlement du Canada n'a pas rendu justice au député ni à la population de Terre-Neuve et du Labrador en ne reconnaissant pas la nécessité de leur attribuer un député distinct. Le député actuel de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) a été éloquent et tenace dans l'intérêt de la population du Labrador et il a affirmé en tant que député qui représente actuellement tout le Labrador et une région importante de Terre-Neuve, que sa circonscription devrait être divisée et que le Labrador a besoin de son propre député. Et, pourtant, le projet de loi C-74 ne tient absolument aucun compte de cet immense territoire.

Je ris bien lorsque je songe aux circonscriptions urbaines. Dieu bénisse leurs députés. Ils travaillent dur et leurs responsabilités sont certes aussi exigeantes que le sont les miennes. Toutefois, je crois qu'ils sont en mesure de faire plus que moi dans le temps dont nous disposons. Je ris sous cape lorsque je les entends se plaindre d'une dure fin de semaine. Lorsque je veux me rendre dans ma circonscription pour m'entretenir avec les pêcheurs de Port-au-Choix qui ont connu une saison désastreuse, par exemple, je dois partir d'Ottawa à 7 h 15 du matin. Je repars de Montréal à 10 h 5 pour arriver à Stephenville à